

Questionnaire à l'intention des candidats qualifiés pour le second tour des élections législatives portant sur les libertés locales et les enjeux de territoire

Thème n° 1 : Politiques sociales et collectivités territoriales

1. Compétences des collectivités territoriales

Le « millefeuille territorial » est devenu le bouc émissaire favori, sans que les carences de l'État dans les territoires ne soient évoquées alors qu'elles sont ressenties comme un véritable abandon.

Parallèlement, la récente crise sanitaire a démontré la réactivité des collectivités locales pour protéger solidairement la population. Les Départements, sont parfois allés au-delà de leurs compétences définies par les lois NOTRe et MAPTAM, pour venir en aide au tissu social et économique du territoire.

- À la lumière de cette épreuve collective, que pensez-vous du principe de libre administration des collectivités locales, et approuvez-vous le principe d'une révision des lois les encadrant ?

2. Gouvernance des politiques de santé sur le territoire

La récente loi 3DS a tenté de tirer les leçons de la crise sanitaire et des manquements de la gouvernance des Agences Régionales de Santé. Cependant, la principale difficulté réside dans l'absence d'un échelon départemental réellement opérationnel dans la conduite des politiques de santé. Ce phénomène met d'ailleurs en concurrence de nombreuses collectivités parfois au détriment de certaines qui manquent d'attractivité.

- Êtes-vous favorable au renforcement de l'échelon départemental au sein de l'organisation des ARS et à une co-construction des politiques de santé avec les Départements.

3. L'égalité d'accès aux soins et désertification médicale

La désertification médicale met de fait en concurrence, au sein d'un même bassin de vie, de nombreuses collectivités et nuit ainsi gravement à la cohésion des territoires

- En matière de santé publique et d'accès aux soins, seriez-vous favorable à la confirmation du rôle prépondérant des Départements dans la définition des besoins locaux, notamment en matière d'offre de soins, de lutte contre la désertification médicale ?

4. Vieillessement de la population et perte d'autonomie

Nous assistons au vieillissement de la population dans notre pays, aussi bien dans les territoires ruraux que dans les métropoles. Un Français sur 5 a aujourd'hui plus de 65 ans. Adapter les logements, assurer les meilleures conditions au « bien vieillir » devient un enjeu pour l'ensemble des collectivités concernées.

- Pensez-vous que le Département soit en capacité de répondre efficacement et durablement à ces enjeux en matière de planification de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire pour ce qui relève des politiques en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ?
- Si, non, de quels outils faudrait-il le doter pour ce faire ?
- Faut-il, selon vous, transférer la totalité de la compétence sociale et médico-sociale au Département, notamment en renforçant son autorité sur les EHPAD et les établissements pour les personnes en situation de handicap ?

5. La prévention : un enjeu fondamental à chaque âge de la vie

Le Département est aujourd'hui reconnu en matière de prévention pour les enfants à travers la protection maternelle infantile (PMI) d'une part et la prévention spécialisée d'autre part. La loi 3DS met également à l'étude la possibilité de transférer aux Départements la médecine scolaire.

- Le Département est-il selon vous un acteur incontournable en matière de prévention ?
- Les compétences en matière de protection maternelle et infantile, de médecine scolaire, d'inclusion des personnes en situation de handicap, de maintien de l'autonomie, de politique de l'âge, font-elles du Département le principal acteur de la prévention ?
- Quels sont selon vous les dispositifs essentiels à mettre en œuvre pour parvenir à une prévention tout au long de la vie ?

6. Les politiques publiques en matière de handicap

De la même manière, le Département est au cœur des politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap par le biais des MDPH.

- Quelle appréciation portez-vous sur l'action de votre Département sur ce segment des politiques publiques tant sur l'accessibilité que sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ?
- Considérez-vous que le Département dispose au travers de ses MDPH de suffisamment de leviers pour conduire une politique ambitieuse en matière d'autonomie ?

Thème n° 2 : aménagement du territoire et solidarités territoriales

7. Définir les contours de la solidarité territoriale

- Selon vous, quelles sont les missions du Département en matière de solidarité territoriale que vous souhaitez voir renforcer sur votre circonscription en les priorisant de 1 à 4 ?

Un soutien financier à certains projets communaux ou intercommunaux ;

Une assistance technique dans la conduite des projets ;

Des compétences d'appui aux communes et intercommunalités ;

Un rôle d'« *ensemblier* » des politiques locales.

- Quels projets, selon vous, nécessitent en priorité le concours de votre Département ? (plusieurs réponses possibles)

L'aménagement du territoire ;

Le développement local ;

Les infrastructures ;

La préservation de l'environnement ;

Le foncier agricole et l'immobilier d'entreprise ;

Les équipements culturels et sportifs ;

Le patrimoine ;

Les équipements en faveur de la jeunesse et de l'enfance.

L'interconnexion des réseaux d'eau potable

La gestion des réseaux d'électricité

Autre :.....

8. Soutiens aux projets locaux : le Département un partenaire efficace ?

Si le Département a la compétence de solidarité territoriale, force est de constater la poursuite d'un enchevêtrement et d'une superposition des offres en ingénierie publique émanant de l'État, des Régions voire des EPCI.

- Êtes-vous favorable à la création d'une plateforme départementale d'ingénierie et d'infrastructures visant à ce que le Département coordonne l'ensemble de l'offre en ingénierie publique pour les acteurs locaux ?

9. La proximité territoriale

Sur l'ensemble des politiques menées, le Département mobilise tous les partenaires d'un territoire, administration préfectorale, collectivités, syndicats, associations, entreprises. Ce rôle fédérateur offre au Département une connaissance fine des besoins de la population en matière de services publics. Raison pour laquelle, le Département réalise le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

- Si le Département est d'ores et déjà l'échelon de base pour assurer un accès égal aux services publics, pensez-vous nécessaire de conforter celui-ci pour enrayer un certain «déménagement des territoires» consécutif au désengagement des services de l'État.

Thème n° 3 : L'avenir de nos institutions

10. Préserver l'autonomie financière de nos collectivités c'est préserver notre démocratie locale

L'autonomie financière du Département relève du partage du pouvoir financier entre l'État et les collectivités territoriales, cette autonomie si cardinale permet d'administrer la vie des territoires au plus près des attentes des administrés. Permettre une véritable autonomie financière territoriale ne procède donc pas seulement d'une vision purement comptable, mais elle est l'expression de la vitalité d'une démocratie locale au travers du nécessaire lien entre fiscalité et citoyenneté.

- Au regard des compétences qui lui sont dévolues et des politiques volontaristes qu'il met en œuvre pour le maintien des solidarités humaines et territoriales, pensez-vous que le Département dispose de la liberté fiscale et budgétaire suffisante pour garantir sa libre administration ?

11. La réforme territoriale

Il existe entre les Régions et les Départements une répartition des compétences avec la responsabilité des lycées, de la formation universitaire, le développement économique, les transports pour l'un, et la PMI, les collèges, les solidarités, les mobilités ou l'aide aux communes pour les Départements. Des projets de réformes ont été avancés à l'occasion des élections présidentielles.

- Pensez-vous que le conseiller territorial siégeant à la fois au conseil régional et au conseil départemental soit le garant de la proximité de la décision et de l'action publiques conformément au principe de subsidiarité ?
- En Côte-d'Or, département comprenant une métropole, pensez-vous que doter cette dernière des mêmes compétences que le Département sur son territoire, en dédoublant les effectifs, et donc les moyens et les politiques publiques, garantisse une meilleure efficacité au service du citoyen ?
- À l'heure où l'on assiste à une véritable demande de proximité et de lien humain, vous opposerez-vous au démembrement du Département par le détachement de la Métropole du reste du territoire ?
- Croyez-vous que l'échelle du Département et du canton soit à revaloriser dans les politiques publiques locales ?

12. Démocratie locale, démocratie participative

- Le Département constitue-t-il, selon vous, le bon échelon pour concilier la concertation citoyenne et le déploiement de grands projets sur son territoire ?